L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS
MERCREDI, 21 SEPTEMBRE 1892

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A LOUER—Une résidence avec jardin et écurie, 454 rue Dumaine no. S'adresser 209 rue D ester. 11 sept—

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

J. J. Weisfarter vs Edmond J. Jathe.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans, No 22 295.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon J. Fa ris Châtelain, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan public, à mon entrepôt, 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, le MARDI, 27 septembre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON,
16 sept—16 23 27 Constable.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Andreas Frey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 35,673.—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John J. Eschbach, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

21 sept—21 24 30

Succession de Miss C. Postlhoff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 29 853.—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John J. Eschbach, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
21 sept—21 24 30 Greffier.

Succession de Mme C. Postlhoff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 29 853.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John J. Eschbach, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
15 sept—15 20 24 Greffier.

George F. Schroeder vs ces Ordonateurs.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,396.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George F Schroeder, syndic de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
21 sept—21 24 30 Greffier.

Succession de Ernest Schwartz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 34,985.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par E. Fung, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
17 sept—17 21 25 Greffier.

Succession de Patrick Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36 597.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par David Scully, Catherine Doherty et Chas. T. Scott, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

16 sept—16 20 24

Succession de Mme Francine Lacoste épouse de Matthew Tamor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 35,799.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Matthew Tamor administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

10 sept—10 14 18

Succession de Joseph H. Lawler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 36,714.—Division A.—Attendu que John R. Vinet, administrateur provisoire pour la succession d'Orléans, a présenté une requête à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph H. Lawler, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
15 sept—15 20 24 Greffier.

Succession de Veuve Antony Trautmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 36,704.—Division E.—Attendu que Louis Gertels jr. a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Veuve Antony Trautmann, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
14 sept—14 17 22 Greffier.

Succession de Caroline Jnes, femme de Rudolph Muller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36 709.—Division D.—Attendu que Rudolph Muller a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Caroline Jnes, femme de R. Muller, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

A. V. FLOTTE,
14 sept—14 17 23 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour Civile de la Nouvelle-Orléans.—Jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous intitulée et dans les termes et chiffres suivants, savoir :

Succession de Laine Godelphin Leech.—No 35,295.—Division D.

La loi et les témoignages étant pris en considération, et pour les raisons données dans la décision écrite de la Cour, il est ordonné, adjugé et décrété qu'il en jugement dans cette affaire déclarant et déclare que Laine Godelphin Leech, décédé intestat a un droit héréditaire et d'immunité, ayant l'esprit dérangé, et incapable de prendre soin de sa personne et de ses affaires, et étant non interdictée, et qu'une requête de famille soit convoquée et tenue pardevant Geo. C. Freret, juge de l'office des successions, par personnes compétentes pour agir et être nommées curateur de l'interdit dans cette affaire Laine Godelphin Leech, lequel tribunal de famille devra être composé des personnes ci-après nommées tant et pareils de l'interdit dans de ses proches parents, à savoir : A. H. May, John F. Peters, Wm Kerns, A. Cassard, Joseph D. Taylor, Charles Ludwig et John W. Lord, et que les frais soient encourus par la succession de l'interdit.

Jugement rendu le 23 mai 1892.

Jugement signé le 29 mai 1892.

(Signé) FRED. D. KING, Juge.

Un témoignage de quoi j'ai mis ma signature et le sceau de la Nouvelle-Orléans, ce 23e jour de juillet en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze.

HUG. PERRETTE, Dépuis Greffier.

juil—3f on 30 |

Etat de situation semestriel

DE LA

Banque Nationale Mutuelle

De la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes	$416,408 00
Stocks, fonds publics et banques	6,480 64
Banc des E. U. en garantie de la circulation	50,000 00
Autres banc et coupons	196,100 00
Balances de banques et autres propriétés immobilières	51,236 22
Billets des autres banques reçus pour des E. U.	3,280 00
Billets sur des E. U.	$136,161 16
Billets sur New York	176,070 00
Dû par banques, banquiers et chambres compensation	20,644 07
	330,895 30— 676,716 87
Total	$1,126,806 91

PASSIF.

Fonds capital payé	$200,000 00
Fonds de profit	26,252 22
Fonds de surplus	6,842 00
Dividendes non payés	45,00 0 00
Billets en circulation	9484 00
Dû aux banques et banquiers	22,827 62
Dû aux dépositeurs	715,756 34— 791,199 96
Total	$1,126,806 91

JAS. J. TABLETON, Caissier.

$ juil—

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 20 SEPTEMBRE—CLASSE N. 332.
Tirage de 4 heures P. M.

42	68	4	23	48	39	63	70	30	53	56	13	74

Les tirages de cette loterie publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et jour ordinairement dans les salons de la Compagnie.

La souscription sera suspendue notre signature.

Ce 20 septembre 1892—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
EDGAR FILMS. Pre tem.

Commissaires.

Les prises de ces tirages quotidiens peuvent être vus ou tout toutes dans toutes les succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire écrasant.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à manœuvre simple ont lieu tous les autres mois de l'année, et ont tous lieu en public à l'Académie de Musique de la Nouvelle-Orléans.

Incorporée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, assurée ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par ces presentes, que nous surveillons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous désignons et constituons en personne ces temps ces noms en donnons l'autorisation, ont lieu avec la plus grande bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ce sens, de ce certificat, auquel nous joignons la fac-simile de nos signatures.

Ed. Burguières
Dr Emily
M. C. Labbé

COMMISSAIRES.

Nous nommons Banques et Banquiers pour tout les Lots payés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 11 OCTOBRE 1892.

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$75,000, sont		$75,000
1 Lot de	20,000,		20,000
1 Lot de	10,000,		10,000
1 Lot de	5,000,		5,000
2 Lots de	2,500,		5,000
5 Lots de	1,000,		5,000
25 Lots de	300,		7,500
100 Lots de	200,		20,000
200 Lots de	100		20,000
300 Lots de	50,		15,000
500 Lots de	40,		20,000

[PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100, sont		$10,000
100 Lots de	900,		9,000
100 Lots de	840,		4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$200, sont		$19,800
999 Lots de	$100,		19,900

2,424 Lots ce montent à | $203,600

PRIX DU BILLET:

Entier, $5; Deux-Cinquièmes $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets ensemble [ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPÉCIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EX-

PRESSE A NOS FRAIS,

PRÈS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous ferons d'abord un tirage d'essai sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, en voyés à nos correspondants.

Adresses à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lou.

Bulletins Officiaux en plein et faites la signature double.

La Compagnie agent pour des lots différents le service de Paris à Toutes Les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à notre correspondance et pour envoyer les lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage. Les billets vendus, par Express, seront frais payés.

ATTENTION!—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui en vertu de cette décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, maintient un contrat irrévocable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans, que le Lot qui a pu se gagner soit payable à la Nouvelle-Orléans ; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président, qui a été nommé avec les signatures des Gouverneur G. T. RICHARD, J. A. RAULT et W. J. CAMBELL, ayant seuls la garantie de toutes Loteries Légales Autorisées par l'Autorité la plus Haute de l'Etat, dans laquelle il jouit le plus grand bonheur.

Il y a trop de systèmes frauduleux et malhonnêtes mis en pratique pour tromper le public, et nous avertissons nos amis de ne pas se laisser tromper par ces systèmes frauduleux, mais de s'adresser directement à la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et par d'autres qui trompent le public et les agents.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de cercueils, corbillards, voitures, chevaux, meubles de bureau, meubles-harnais de salon, coffre-fort, etc.

Interdiction de Thos. W. Bothick.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 30,416.—En vertu d'un ordre de vente daté du 13 septembre 1892, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le président de la vente à l'encan public, divers, etc.

après désigné, le LUNDI, 3 octobre 1892, à l'heure ordinaire indiquée, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Au local, No 971 rue du Camp, à 10 heures A. M.

Un lot de meubles de bureau, 2 coffres-forts, un cercueil ouvert de salon, un lot de vitrines, ornements métalliques, un fort lot de cercueils, etc., le tout d'après un inventaire.

Au local, No 972 rue des Magasins, à 10:30 heures A. M.

Un wagon pour délivrer les cercueils, 2 wagonnettes, 6 voitures.

Un cheval allant noir, un vieux buggy, une paire de harnais.

Une paire de chevaux noirs.

Une paire de chevaux gris.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 sept—20 22 27 30—2 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du Shérif de Meubles de bureaux, etc., Coffre-fort, Tables pour coton et Cotton Pickings, etc.

Succession de John V. Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36,479.—En vertu d'un ordre de vente en date du 19 sept. 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le président de la vente à l'encan public, à la Bourse des Esclaves, 30 rue St-Charles, entre Gravier et Common, à la Bourse d'Hamza 66-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le VENDREDI 30 septembre 1892, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Au local No 918 rue Gravier—

Un lot de meubles de valeur pour bureaux, installations, etc., incluant bureaux, bibliothèque, divers, etc.

Aussi un fort lot de "Tables pour coton".

Et 10 Balles de Cotton Pickings (dont les échantillons seront exhibés).

Le tout d'après un inventaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 sept—20 22 27 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Deuxième District.

Union Homestead Association vs Louis Edward Gagnan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,492.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan public, à la Bourse des Esclaves, No 30 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 28 septembre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Franklin, Liberté, Bienville et Thalie. Le dit lot est désigné par le No 9, conformément à un plan de C. A. Hoyt en arrière, vérifié, et approuvé et gravé et cité dans l'acte de vente ci-dessus, et mesure trente-deux pieds de large de face à la rue Erato, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds entre lignes parallèles. Borné à la mitoyenneté qui le sépare de propriété appartenant à Jacob Imhof, de Miss W. B. C. Hayes par acte pardevant Benjamin Coy notaire en cette ville, le 9 janvier 1891, enregistré dans le livre de transfert de cette ville, livre 150, folio 129.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Claiborne, Derbigny, Erato et Philippe, le dit lot est désigné par le No 2 et mesure trente-deux pieds de large de face à la rue Dumaine sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds huit pouces et demi entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et lot que le précédent désigné dans le dit acte de vente ci-dessus comme le No 3, et mesure trente-deux pieds de large de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds huit pouces et demi entre lignes parallèles.

Les dites deux propriétés dernièrement et particulièrement décrites ont été acquises par Jacob Imhof de Miss W. B. C. Hayes, par actes passés pardevant W. O. Hart, notaire, le 2 mai 1888, enregistrés au Bureau de Transports de cette ville, livre 151.

4° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Canal, Gasquet, Wood et Broad ; le dit lot est dit gué par le No 8 et mesure trente-deux pieds de large de face à la rue Canal sur une profondeur de cent trente-six pieds ensemble avec une allée dans le fond de vingt pieds de largeur, en outre commun aux dits lots et les autres.

Etant la même propriété qui a été acquise par Jacob Imhof d'une de Seizne par acte passé pardevant Charles T. Soniat, notaire public en cette ville, le 12me jour de novembre 1886 enregistré dans le bureau des transferts, livre 127, folio 162.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur ; le reste à 1 et 2 ans de crédit par billets garantis par hypothèque sur la propriété, avec intérêt à 8 pour cent par an, et toutes les dépenses notariales, assurance, etc., aux frais de l'acquéreur pour chaque terme.

Etant la même propriété qui a été acquise par Jacob Imhof de Miss W. B. C. Hayes, par acte pardevant Benjamin Coy notaire en cette ville, le 9 janvier 1891, enregistré dans le livre de transfert de cette ville, livre 150, folio 129.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Claiborne, Derbigny, Erato et Philippe, le dit lot est désigné par le No 2 et mesure trente-deux pieds de large de face à la rue Dumaine sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds huit pouces et demi entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et lot que le précédent désigné dans le dit acte de vente ci-dessus comme le No 3, et mesure trente-deux pieds de large de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds huit pouces et demi entre lignes parallèles.

Les dites deux propriétés dernièrement et particulièrement décrites ont été acquises par Jacob Imhof d'une de Miss W. B. C. Hayes, par actes passés pardevant W. O. Hart, notaire, le 2 mai 1888, enregistrés au Bureau de Transports de cette ville, livre 151.

4° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Canal, Gasquet, Wood et Broad ; le dit lot est dit gué par le No 8 et mesure trente-deux pieds de large de face à la rue Canal sur une profondeur de cent trente-six pieds ensemble avec une allée dans le fond de vingt pieds de largeur, en outre commun aux dits lots et les autres.

Etant la même propriété qui a été acquise par Jacob Imhof d'une de Seizne par acte passé pardevant Charles T. Soniat, notaire public en cette ville, le 12me jour de novembre 1886 enregistré dans le bureau des transferts, livre 127, folio 162.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur ; le reste à 1 et 2 ans de crédit par billets garantis par hypothèque sur les propriétés, avec intérêt à 8 pour cent par an, et toutes les dépenses notariales, assurance, etc., aux frais de l'acquéreur pour chaque terme.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27oct—27—sept—2 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées dans le Deuxième District.

Union Homestead Association vs Louis Edward Gagnan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,492.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan public, à la Bourse des Esclaves, No 30 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 28 septembre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Franklin, Liberté, Bienville et Thalie. Le dit lot est désigné par le No 9, conformément à un plan de C. A. Hoyt en arrière, vérifié, et approuvé et gravé et cité dans l'acte de vente ci-dessus, et mesure trente-deux pieds de large de face à la rue Erato, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds entre lignes parallèles. Borné à la mitoyenneté qui le sépare de propriété appartenant à Jacob Imhof, de Miss W. B. C. Hayes par acte pardevant Benjamin Coy notaire en cette ville, le 9 janvier 1891, enregistré dans le livre de transfert de cette ville, livre 150, folio 129.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Claiborne, Derbigny, Erato et Philippe, le dit lot est désigné par le No 2 et mesure trente-deux pieds de large de face à la rue Dumaine sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds huit pouces et demi entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et lot que le précédent désigné dans le dit acte de vente ci-dessus comme le No 3, et mesure trente-deux pieds de large de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds huit pouces et demi entre lignes parallèles.

Les dites deux propriétés dernièrement et particulièrement décrites ont été acquises par Jacob Imhof d'une de Miss W. B. C. Hayes, par actes passés pardevant W. O. Hart, notaire, le 2 mai 1888, enregistrés au Bureau de Transports de cette ville, livre 151.

4° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Canal, Gasquet, Wood et Broad ; le dit lot est dit gué par le No 8 et mesure trente-deux pieds de large de face à la rue Canal sur une profondeur de cent trente-six pieds ensemble avec une allée dans le fond de vingt pieds de largeur, en outre commun aux dits lots et les autres.

Etant la même propriété qui a été acquise par Jacob Imhof d'une de Seizne par acte passé pardevant Charles T. Soniat, notaire public en cette ville, le 12me jour de novembre 1886 enregistré dans le bureau des transferts, livre 127, folio 162.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur ; le reste à 1 et 2 ans de crédit par billets garantis par hypothèque sur les propriétés, avec intérêt à 8 pour cent par an, et toutes les dépenses notariales, assurance, etc., aux frais de l'acquéreur pour chaque terme.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 sept—2 10 17 24

W. G. Coyle & Cie.

CHARBON, COKE.

Anthracite, Smithcoal, Kanawha, Cannel et Coke de Gas et Combustible.

Les différentes qualités, classifiées et préparées spécialement pour chaque emploi de la vapeur, offrent promptement approvisionnés au prix du marché.

BUREAUX :

47 — Rue Carondelet — 47

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & SCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété bien située dans le Troisième District,

No 238 rue Nord Rampart

entre Esplanade et Kerlerec, occupé par Geo D. Geddes, directeur de pompes funèbres.

No 324 rue Nord Rampart

entre Kerlerec et Esplanade, un élégant cottage élevé.

Succession d'Eline Marguerite Pétrétit Foy.

No 36,436.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & SCOFFIER—PLACIDE J. Estay, Encanteur, Bureau No 18 rue Carondelet—MERCREDI, 12 octobre 1892, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse St-Charles, dans l'Hôtel de Ville, rue St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Common, en vente de et conformément à un ordre de l'Hon. H. H. Richter, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée "Succession d'Eline Marguerite Pétrétit Foy," No 36,436, et numérotée, à savoir :

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Prytania, Soniat, Chestnut et Coliseum, mesurant trente-deux pieds de large de face à la rue Prytania, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

PAR SPEAR & SCOFFIER—PLACIDE J. Estay, Encanteur, Bureau No 18 rue Carondelet—MERCREDI, 12 octobre 1892, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse St-Charles, dans l'Hôtel de Ville, rue St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Common, en vente de et conformément à un ordre de l'Hon. H. H. Richter, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée "Succession d'Eline Marguerite Pétrétit Foy," No 36,436, et numérotée, à savoir :

Au local, No 971 rue du Camp, à 10 heures A. M.

Un lot de meubles de bureau, 2 coffres-forts, un cercueil ouvert de salon, un lot de vitrines, ornements métalliques, un fort lot de cercueils, etc., le tout d'après un inventaire.

Au local, No 972 rue des Magasins, à 10:30 heures A. M.

Un wagon pour délivrer les cercueils, 2 wagonnettes, 6 voitures.

Un cheval allant noir, un vieux buggy, une paire de harnais.

Une paire de chevaux noirs.

Une paire de chevaux gris.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 sept—20 22 27 30—2 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du Shérif de Meubles de bureaux, etc., Coffre-fort, Tables pour coton et Cotton Pickings, etc.

Succession de John V. Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36,479.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan public, à la Bourse des Esclaves, No 30 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 28 septembre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Au local No 918 rue Gravier—

Un lot de meubles de valeur pour bureaux, installations, etc., incluant bureaux, bibliothèque, divers, etc.

Aussi un fort lot de "Tables pour coton".

Et 10 Balles de Cotton Pickings (dont les échantillons seront exhibés).

Le tout d'après un inventaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 sept—20 22 27 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées dans le Deuxième District.

Union Homestead Association vs Louis Edward Gagnan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,492.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan public, à la Bourse des Esclaves, No 30 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 28 septembre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Franklin, Liberté, Bienville et Thalie. Le dit lot est désigné par le No 9, conformément à un plan de C. A. Hoyt en arrière, vérifié, et approuvé et gravé et cité dans l'acte de vente ci-dessus, et mesure trente-deux pieds de large de face à la rue Erato, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds entre lignes parallèles. Borné à la mitoyenneté qui le sépare de propriété appartenant à Jacob Imhof, de Miss W. B. C. Hayes par acte pardevant Benjamin Coy notaire en cette ville, le 9 janvier 1891, enregistré dans le livre de transfert de cette ville, livre 150, folio 129.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Claiborne, Derbigny, Erato et Philippe, le dit lot est désigné par le No 2 et mesure trente-deux pieds de large de face à la rue Dumaine sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds huit pouces et demi entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et lot que le précédent désigné dans le dit acte de vente ci-dessus comme le No 3, et mesure trente-deux pieds de large de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds huit pouces et demi entre lignes parallèles.

Les dites deux propriétés dernièrement et particulièrement décrites ont été acquises par Jacob Imhof d'une de Miss W. B. C. Hayes, par actes passés pardevant W. O. Hart, notaire, le 2 mai 1888, enregistrés au Bureau de Transports de cette ville, livre 151.

4° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Canal, Gasquet, Wood et Broad ; le dit lot est dit gué par le No 8 et mesure trente-deux pieds de large de face à la rue Canal sur une profondeur de cent trente-six pieds ensemble avec une allée dans le fond de vingt pieds de largeur, en outre commun aux dits lots et les autres.

Etant la même propriété qui a été acquise par Jacob Imhof d'une de Seizne par acte passé pardevant Charles T. Soniat, notaire public en cette ville, le 12me jour de novembre 1886 enregistré dans le bureau des transferts, livre 127, folio 162.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur ; le reste à 1 et 2 ans de crédit par billets garantis par hypothèque sur les propriétés, avec intérêt à 8 pour cent par an, et toutes les dépenses notariales, assurance, etc., aux frais de l'acquéreur pour chaque terme.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 sept—2 10 17 24

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & SCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété bien située dans le Troisième District,

No 238 rue Nord Rampart

entre Esplanade et Kerlerec, occupé par Geo D. Geddes, directeur de pompes funèbres.

No 324 rue Nord Rampart

entre Kerlerec et Esplanade, un élégant cottage élevé.

Succession d'Eline Marguerite Pétrétit Foy.

No 36,436.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & SCOFFIER—PLACIDE J. Estay, Encanteur, Bureau No 18 rue Carondelet—MERCREDI, 12 octobre 1892, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse St-Charles, dans l'Hôtel de Ville, rue St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Common, en vente de et conformément à un ordre de l'Hon. H. H. Richter, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée "Succession d'Eline Marguerite Pétrétit Foy," No 36,436, et numérotée, à savoir :

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Prytania, Soniat, Chestnut et Coliseum, mesurant trente-deux pieds de large de face à la rue Prytania, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

PAR SPEAR & SCOFFIER—Placide J. Estay, Encanteur, Bureau No 18 rue Carondelet—MERCREDI, 12 octobre 1892, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse St-Charles, dans l'Hôtel de Ville, rue St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Common, en vente de et conformément à un ordre de l'Hon. H. H. Richter, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée "Succession d'Eline Marguer